Envoyé en préfecture le 16/05/2025
Reçu en préfecture le 16/05/2025
Publié le
ID : 057-215700766-20250514-2025_922-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 14 MAI 2025

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	9

L'an deux mille vingt-cinq le 14 mai 2025, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

LISTE DES PRESENTS :

GAILLOT Philippe	GUINDT Philippe	THILL Céline
MENEGHIN Gaël	SIVEC Jean	VALANCE Bénédicte
IMMER Alain	OGER Isabelle	WALLERICH Alain

LISTE DES ABSENTS EXCUSES :

BRUN Jérôme	REUTER Olivier	VIEIRA Christophe

DEBAILLEUL Delphine donne pouvoir à M. GAILLOT Philippe

LISTE DES ABSENTS NON EXCUSES :

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2025 – 922 Lotissement « Le Clos », Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) au 31/12/2024

- **Considérant** la délibération du conseil municipal en date du 21 mai 2011 de désigner en qualité de concessionnaire la société SODEVAM pour l'aménagement du lotissement « LE CLOS » à BEYREN-LES-SIERCK,
- **Considérant** que la Convention d'aménagement du lotissement « LE CLOS » a été signée en date du 25 juillet 2011, pour une durée de 10 ans suivant son article 4, soit avec une échéance au 25 juillet 2021.
- **Considérant** que par avenant N° 1 signé en date du 22 juin 2018, suivant l'article 5, la durée fixée à 10 ans dans le contrat de concession est prorogée de 5 ans. Ainsi la durée du projet est fixée à 15 ans, soit jusqu'au 25 juillet 2026.
- **Considérant** la nécessité de soumettre à l'approbation du Conseil municipal le compte rendu annuel d'activité 2024 concernant cette opération,

Monsieur le Maire présente le compte rendu d'activité 2024 remis par la SODEVAM.
Au stade d'avancement de ce dossier, l'augmentation des prix de vente des terrains, couplée à une maîtrise des dépenses, malgré des travaux complémentaires et l'augmentation des coûts de travaux, liée au contexte géopolitique, permettent le maintien d'un objectif de résultat à 846 000€ au 31/12/2024, alors qu'il était de 845.000€ au CRAC du 31/12/2023 et 805.000 € au CRAC du 31/12/2022.
Il n'y a pas d'évolution notable du bilan entre le CRAC de 2023 et le CRAC 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu, APPROUVE à l'unanimité des présents et pouvoir le compte-rendu annuel d'activité 2024 présenté.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme.
Beyren-lès-Sierck, le 16 mai 2025
Le Maire :
Philippe GAILLOT

MAIRIE de BEYREN-les-SIERCK (Moselle)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 16 mai 2025
Le Maire,

MAIRIE de BEYREN-les-SIERCK (Moselle)